

2020-11.03-13

Feuillet 135

Communauté de
Communes Avre Luce Noye



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 46

· dont suppléés : 5

Membres représentés : 7

Votants : 53

Date de la convocation

05 mars 2020

Secrétaire de séance :

Michel BOUCHER

L'An DEUX MILLE VINGT, le 11 MARS à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à Fransures, sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE**.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, PREVOST, BLIN, SAINT-QUENTIN (suppléante de M. LECLABART), FLAMANT, WU, HALL, PETIT, LEFEBVRE, NANSOT
Messieurs BARRE, DURAND, COTTARD, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, DELANAUD (suppléant de M. DOUCHET), MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LEVASSEUR, LECONTE, HACKE (suppléant de M. CARON), DEPRET, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, M. DARCIS (suppléant de M. BERTRAND Jacques), GORET, DAIGNY, HEYMAN, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, LAMOTTE, , LOGEART, REMY, LAMBERT (Suppléant de M. DALRUE), DRAGONNE, LEROY, PELTIEZ, SZYROKI, MAROTTE, LEFEVRE (Suppléant de M. CLEMENT)

● Disposaient d'un pouvoir :

M. SURHOMME de M. FRANCELE, M. COTTARD de M. DESROUSSEAUX, M. CAPELLE de Mme ATTAGNANT, Mme BLIN de M. HEBERT, M. LOGEART de Mme ROUX, M. REMY de M. GAUMONT, Mme HALL de Mme BLONDEL

● Absents :

Messieurs AMARA, BINET, POTTIER, TEN, VERMEIL, PICARD, BIECKENS

● Excusé(s) :

Mesdames MARSEILLE, ATTAGNANT, ROUX, BLONDEL, MARCEL
Messieurs AUBRY, FRANCELE, DESROUSSEAUX, BERTRAND Gilbert, HEBERT, DUTILLEUX, GAUMONT, VAN DE VELDE, CLEMENT, BARRE

OBJET : FONDS DE CONCOURS VOIRIE – PROGRAMME 2020 – CONVENTIONS

Rapport de M. Bernard DAIGNY, Vice-Président VOIRIE

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5214-16V,

Vu l'arrêté préfectoral du 09 avril 2018, portant statuts de la Communauté de communes Avre Luce Noye,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 19 décembre 2019, relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière de Voirie,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 19 décembre 2019, relative au Règlement Fonds de concours Voirie,

Compte tenu des dispositions du Règlement Fonds de concours Voirie,

10 communes de la CCALN : Fouencamps, Fransures, Fresnoy en Chaussée, Berteaucourt les Thennes, Braches, Arvillers, Jumel, Mézières en Santerre, Le Plessier Rozainvillers, Hangest en Santerre ont déposé dans le délai imparti un dossier complet, recevable et éligible au fonds de concours Voirie.

Dans le tableau annexe, figure le programme des fonds de concours 2020

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Pour - 52, Refus de vote - 0)
le Conseil Communautaire :

- Décide d'entériner le programme 2020 des fonds de concours Voirie détaillé en annexe,
- Acte que les montants correspondants seront repris au BP 2020,
- Autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président et le Vice-Président Voirie à signer les conventions Fonds de concours avec les communes susmentionnées,
- Autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président et le Vice-Président Voirie à signer les documents en rapport avec cette décision

POUR EXTRAIT CONFORME

**Fait et délibéré, le 13 MARS 2020
à FRANSURES**

**Le Président,
Alain DOVERGNE**



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le...13/3/2020

Affiché le